



Lettre Ouverte

Pour un accord de temps de travail qui préserve les droits de tous les salariés !

Monsieur le Directeur Général,

L'intersyndicale Cfdt, CGT, FO, CFE-CGC, UNSA dénonce une négociation à sens unique ainsi qu'un chantage à la signature.

Dès l'ouverture des discussions, il est apparu clairement que la Direction souhaite imposer toujours plus de flexibilité aux salariés. Nous en voulons pour preuve des propositions formulées et assumées par la direction comme dérogeant au Code du travail, aux conventions collectives, aux accords de branche, et qui sont inférieures en termes de droits aux accords de temps de travail actuellement en vigueur.

Pour l'intersyndicale, la mise en place d'un accord unique est un non-sens. Elle conduirait à une perte de droits pour les salariés et à une absence de prise en compte des spécificités propres à chaque métier. Depuis le début des négociations, nous constatons l'absence d'avancées significatives, voire un recul manifeste des droits des salariés.

Nous refusons le chantage exercé sur les organisations syndicales conditionnant la signature de l'accord de maintien des conventions collectives à la signature de l'accord sur le temps de travail.

Dans l'attente d'un changement de position de la Direction, l'intersyndicale et les salariés signataires de cette lettre ouverte réaffirment leurs revendications :

- **Aucune perte de droits pour les salariés.**
- **Un accord de temps de travail par activité.**
- **Le respect du Code du travail, des conventions collectives et des accords de branche.**
- **Un accord pour le maintien de l'ensemble des conventions collectives, non conditionné à la signature de l'accord sur le temps de travail.**
- **Une amélioration des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.**
- **Le refus du forfait jour.**

Fait à Angers, le 15 mai 2025.

